



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 12/02/2026

(Convocation du 04/02/2026)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie le 12/02/2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Francis ESCALÉ.

Membres Présents : 10

Mesdames BICIEN DASSAT, LAMARQUE, MONREPOS, Messieurs ARTEAGA, BAZIR, BOUQUET, ESCALÉ, LAMAZOU, PEYRE, SUPERVIELLE.

Membres Absents Excusés : 4

Messieurs BERTRANINE (procuration à Mme LAMARQUE), GONCALVES, LEBAS, NIBERON (procuration à M. BOUQUET)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUQUET

Avant de commencer la séance, M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu du 10 décembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. VOTE DU COMPTE DE GESTION CCAS 2025 : Délibération n° 2026-02-01

Le Maire rappelle la dissolution du CCAS au 31/12/2025 actée par la délibération n° 2025-09-28. Dans ce cadre, il indique qu'il revient aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote du compte de gestion du comptable public, M. PAYRAMAURE Evariste, avant le vote du compte administratif du CCAS.

Le compte de gestion 2025 du CCAS s'avère conforme au compte administratif 2025 du CCAS autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE le compte de gestion 2025 du CCAS.**

II. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2025 : Délibération n° 2026-02-02

Le Maire présente en détail le compte administratif du CCAS de l'année 2025. Il donne les explications complémentaires aux questions posées. La vue d'ensemble se présente comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CREDITS OUVERTS BUDGET 2025			3 194.35 €	3 194.35 €
REALISÉ			2 161.43 €	81.00 €
REPORT N-1				2 613.35 €
RESULTAT CUMULÉ			2 161.43 €	2694.35 €
EXCEDENT			532.92 €	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du plus âgé des membres, Monsieur LAMAZOU Georges, après que le Maire soit sorti de la salle, procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le compte administratif 2025 du CCAS tel que présenté.**
- **RAPPELLE dans le cadre de la dissolution du CCAS au 31/12/2025, que l'excédent de fonctionnement sera reversé au budget prévisionnel de la Commune pour l'exercice 2026.**

III. VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL 2025 : Délibération n° 2026-02-03

Le Maire rappelle qu'il doit être procédé au vote du compte de gestion du comptable public, M. PAYRAMAURE Evariste, avant le vote du compte administratif du Maire.

Le compte de gestion 2025 s'avère conforme au compte administratif 2025 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le compte de gestion de la Commune 2025.**

IV. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2025 : Délibération n° 2026-02-04

Le Maire présente en détail des chapitres du compte administratif de l'année 2025 envoyé précédemment par mail à l'ensemble des conseillers. Il donne les explications complémentaires aux questions posées. Le compte administratif 2025 se présente comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
	Chapitres	Crédits ouverts	Réalisé		Chapitres	Crédits ouverts	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés : Capital d'emprunt	153 083,00	152 104,71	10	Dotations, fonds divers et reserves : FCTVA, TAM...	30 996,76	25 652,85
20	Immobilisations incorporelles : Opération centrale	98 828,50	48 032,74	13	Subventions d'investissement reçues : PREF CG64...	186 052,00	210 852,41
204	Subventions d'équipement versées : Amortissements	4 282,00	4 281,12	16	Emprunts : CAF64	57 406,00	56 314,11
21	Immobilisations corporelles : Investissement hors OP	68 399,16	49 501,33	21	Immobilisations corporelles : OP ORDRE Puisard	0,00	353,30
23	Immobilisations en cours : OP Rénovation thermique	119 057,00	113 218,13	021	Virement de la section de fonctionnement	170 598,46	0,00
26	Titre participation : SAS Centrale	850,00	0,00	040	Opérations d'ordre : Amortissements	22 049,00	22 048,07
45	Comptabilité distincte rattachée : OP ORDRE Puisard	353,30	353,30	041	Opérations patrimoniales : OP Ordre (TE...)	192 401,85	177 178,35
041	Opérations patrimoniales : OP Ordre (TE...)	192 401,85	177 178,35				
001	Déficit d'investissement reporté	22 249,26	22 249,26				
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	659 504,07	566 918,94		TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	659 504,07	492 399,09
DEFICIT D'INVESTISSEMENT						-74 519,85	
RESTE A REALISER			65 855,00	RESTE A REALISER			0,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
	Chapitres	Crédits ouverts	Réalisé		Chapitres	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général : Fonctionnement courant	257 804,00	211 220,38	013	Atténuations de charges : Rbsmt Salaire	11 790,00	21 217,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	250 900,00	232 773,42	70	Produits des services : Régie...	24 050,00	21 348,91
65	Autres charges de gestion courante : Indemnité, subv°.	112 458,00	100 166,20	73	Impôts et taxes : CCPN...	98 958,00	104 823,00
66	Charges financières : Intérêts d'emprunts	55 650,00	55 616,31	731	Impositions directes : impots locaux	285 036,00	287 947,35
67	Charges spécifiques : Annulation titres N-1	250,00	0,00	74	Dotations : DGF, FCTVA, CAF PSO...	59 141,00	58 882,15
023	Virement à la section d'investissement	170 598,46	0,00	75	Autres produits de gestion courante : Loyers...	180 037,30	180 360,51
042	Opérations d'ordre : Amortissements	22 049,00	22 048,07	76	Produits financiers	0,00	13,74
				77	Produits spécifiques : Annulations mandats...	400,00	365,51
				78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	906,91
				002	Excédent de fonctionnement reporté	210 297,16	210 297,16
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	869 709,46	621 824,38		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	869 709,46	886 162,57
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT						264 338,19	
RESULTAT GLOBAL						189 818,34	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du plus âgé des membres, Monsieur LAMAZOU, après que le Maire soit sorti de la salle, procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ APPROUVE le compte administratif 2025 tel que présenté.

V. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL 2025 : Délibération n° 2026-02-05

Après le vote du compte administratif, le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé, à savoir 264 338.19 €.

Le vote du compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section investissement de 74 519.85 €, augmenté du déficit des restes à réaliser de 65 855 €, soit un besoin de financement de la section d'investissement final de 140 374.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** la dissolution du CCAS au 31/12/2025 selon la délibération n°2025-09-28
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif du CCAS au 002 du budget général sur l'exercice 2026.
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 en 2026 comme suit :

➤ Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCÉDENT	264 338.19 €
➤ Affectation complémentaire en réserve RECETTE (art 1068)	140 374.85 €
➤ Résultat reporté en fonctionnement RECETTE (002)	123 963.34 €
➤ Excédent de fonctionnement du CCAS (002)	532.92 €
➤ Résultat d'investissement reporté DEPENSE (001) : DEFICIT	74 519.85 €

VI. PARTICIPATION FINANCIERE CENTRES LOISIRS : Délibération n° 2026-02-06

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-11-33 actant l'adhésion de la Commune aux ALSH du territoire du Pays de Nay. La mise en œuvre de cette adhésion implique une participation financière de la Commune, aux frais supportés par les familles Baudreichoises inscrivant leurs enfants dans ces ALSH.

Il souhaite mettre en place le même service et offrir aux familles de la Commune, la possibilité de bénéficier de cette participation communale pour les structures privées de type ALSH, centres de loisirs...proposant le même type de prestations.

Pour se faire, il propose de verser aux familles de Baudreix, sur présentation d'une facture acquittée :

- Une participation financière à hauteur de 12 € par jour et par enfant
- Une participation financière de 7 € par demi-journée et par enfant

Le Maire indique que le versement de cette participation financière ne sera soumis à aucune condition de ressources et sera versée de manière égale aux familles Baudreichoises présentant une facture acquittée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la participation financière communale proposée par M. le Maire
- **VALIDE** les modalités de versement proposées par M. le Maire.

VII. CESSION IMMOBILIERE : Délibération n° 2026-02-07

Ayant intérêt à l'affaire, M. ARTEAGA se retire de la salle.

Le Maire rappelle la délibération n° 2022-02-07 actant le prix de vente pour l'ensemble bâti référencé sous le n° de parcelle AB 119 et les délibérations n° 2021-12-35 et 2023-07-27 modifiant le prix de vente initial.

Il fait un bref historique de cette opération immobilière et informe de son état d'avancement.

Considérant que pour l'équilibre financier de l'opération, le porteur de projet demande une révision du prix de vente.

M. le Maire a mené les négociations, en explique les tenants et les aboutissants et demande à son assemblée de l'autoriser à vendre l'ensemble immobilier référencé sous le numéro de parcelle AB 119, pour la somme de 250 000 € net vendeur. Il précise que les honoraires de l'agence immobilière en charge de la vente sont en sus du prix de vente net vendeur et représentent un montant de 16 210 €. Ces honoraires seront à charge de l'acquéreur.

Il demande s'il y a des remarques et/ou questions sur l'opération de cession et le nouveau prix négocié avec l'acquéreur.

Il demande à son conseil de se positionner.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la vente de cet ensemble immobilier référencé sous le numéro de parcelle AB 119, pour la somme de 250 000 € net vendeur.**
- **PRECISE que l'ensemble des frais notariés ainsi que les honoraire de l'agence seront à la charge de l'acquéreur.**
- **CHARGE M. le Maire de toutes les démarches administratives liées à cette vente.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente.**

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

Réunion publique :

M. le Maire rappelle les questions qui ont été posées lors de la réunion publique du vendredi 06 février 2026 :

- Problème des moustiques envahissants sur la Commune,
- Demande d'un nouvel arrêt bus au niveau du lotissement la Clos de la Chataigneraie,
- Eclairage de la rue du canal et d'un passage piéton dans le lotissement la Clé des Champs,
- Local de stockage de l'APE non étanche à la pluie,
- Rampe d'accès au niveau de la Mairie pour rejoindre la base de loisirs,
- Possibilité de régler les achats de tickets de la cantine par virements ou carte bleue,
- Date de l'enfouissement des réseaux,
- Aménagement du cimetière,
- Vérifier que tous les comptes rendus de CM soient bien présents sur le site de la Commune.

A chacune de ces remarques, il sera apporté une réponse dans les meilleurs délais.

 Travaux sur le passage à niveau 216 :

M. le Maire informe que les services de la SNCF l'ont alerté sur la nécessité de réaliser des travaux d'entretien sur le passage à niveau 216 rue du Vignemale. Il indique qu'il a rencontré les propriétaires de la maison du passage à niveau afin qu'ils se mettent en rapport avec les services de la SNCF pour définir les modalités d'accès à leur propriété pour la réalisation de ces opérations de maintenance des équipements.

 Panneaux agglomération :

Dans le cadre d'une étude de sécurisation du carrefour entre le CD 937, la rue de l'Estibette et l'impasse du Gabizos, il s'avère nécessaire de modifier l'emplacement du panneau d'agglomération qui doit être déplacé au niveau de la dernière maison de Baudreix en bordure du CD 937, dans la direction de BOEIL-BEZING. Il sera pris un arrêté de police du Maire en ce sens.

 Centrale hydroélectrique

M. le Maire informe le Conseil que le bureau d'étude sera à même de présenter une proposition technique prenant en compte l'aspect ichtyo compatible des équipements prévus lors de la réunion de présentation du dossier à Monsieur le Préfet.

**Les délibérations prises au cours de la séance commencent
au n°2026-02-01 et se terminent au n° 2026-02-07**

Séance levée à 21h00

(Classé par ordre alphabétique)

M. ARTEAGA	M. BAZIR	M. BERTRANINE (Procuration à Mme LAMARQUE)	Mme BICIEN DASSAT
M. BOUQUET	F. ESCALE	F. GONCALVES Absent	Mme LAMARQUE
M. LAMAZOU	M. LEBAS Absent	Mme MONREPOS	M. NIBERON (Procuration à M BOUQUET)
M. PEYRE	M. SUPERVIELLE		